

Pour les
adhérents
quittant un
contrat collectif

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Destiné aux adhérents
quittant un Contrat Collectif Obligatoire →

Créée en 1980, par et pour les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels, **Intégrance leur apporte des réponses spécifiques en matière de santé, de prévoyance, d'épargne et d'assistance.** Elle propose des solutions à tous ceux qui nécessitent des soins adaptés, les informe, les conseille et les aide dans leurs démarches. Mutuelle à but non lucratif, ses responsables sont élus par ses adhérents. Ses dirigeants et les membres de son personnel sont des spécialistes du handicap et de la dépendance.

Aujourd'hui près de 173 000 adhérents lui font confiance.

Par le biais d'un contrat collectif obligatoire, vous avez bénéficié d'une garantie spécifique offrant des prestations avantageuses à un tarif préférentiel. Aujourd'hui, vous n'êtes plus rattachés à ce contrat collectif. Cependant, vous pouvez conserver cette garantie dans le cadre d'une adhésion individuelle.

5 bonnes raisons de rester à la Mutuelle Intégrance...

LES PLUS

1. Maintien de prestations avantageuses ;
2. Bénéfice des services de la Mutuelle Intégrance (Tiers payant, Intégrance Assistance, accessibilité et accueil adaptés aux personnes handicapées, accompagnement sur l'aide du « Chèque santé » ;
3. Remboursements continus de vos soins ;
4. Simplification de vos démarches ;
5. Bénéfice d'une couverture santé pour vos enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.

1 Comment adhérer à titre individuel à la Mutuelle Intégrance ?

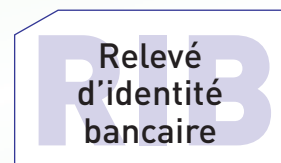
C'EST TRÈS SIMPLE !

Il suffit de nous retourner les documents suivants dûment remplis et signés :

Bulletin d'adhésion
(ci-joint*)

Demande et Autorisation de
Prélèvements (ci-joint*)

+



→ À retourner à l'adresse suivante :

MUTUELLE INTÉGRANCE
Service Fichier
89, rue Damrémont
75882 PARIS Cedex 18

* détail des prestations et cotisations joints dans ce guide, accompagné du bulletin d'adhésion et de la demande d'autorisation de prélèvements.

2 Vos cotisations et vos remboursements

À réception de votre dossier d'adhésion complet, Intégrance vous adresse votre nouvelle carte mutualiste accompagnée de votre échéancier de prélèvements de cotisations.

Vos cotisations

- Prélèvement le 10 de chaque mois pour une gestion simple et adaptée à tous les budgets.

Appel de cotisations

Mutuelle Intégrance
L'espérance de solidarité

«Classe d'adhésion»
«N° groupe» - «N° groupe et section»
«N° Adhérent / Contrat» - «N° Adhérent / Contrat»
«N° Appel (est administratif)» - «N° Appel»
«N° Sécurité sociale (INSEE)»

«Destinataire»
«Adresse 1»
«Adresse 2»
«Adresse 3»
«Adresse 4»
«Adresse 5»

«Type d'appel» / «Dernier libellé de mouvement»
«Code message»

Vos informations

N° Adhérent / Contrat - N° Adhérent / Contrat - Période - Période
Garantie / Code - Garantie / Code - Date d'effet - Date d'effet

NOM Prénom - MUTUELLE - MUTUELLE
Société entreprise - MUTUELLE ou MUTUELLE
Cotisation mensuelle - MUTUELLE
Montant de la cotisation - MUTUELLE
Deduction Aide à la Complémentaire Santé - MUTUELLE
Montant Total à régler - MUTUELLE - MUTUELLE - MUTUELLE - MUTUELLE

Le paiement de la cotisation annuelle s'effectue par prélèvement automatique selon les modalités de l'échéancier ci-dessous.

Votre échéancier

Toutefois, le paiement de la cotisation annuelle s'effectue par prélèvement automatique selon les modalités de l'échéancier ci-dessous.

- Carte mutualiste à conserver pour bénéficier du tiers payant (dispense d'avance de frais).

MUTUELLE INTÉGRANCE
89 rue Darnétout
75008 PARIS CEDEX 18
☎ 09 69 320 325 (appel non surtaxé)

COORDONNÉES ET LIENS D'UN CODE DE LA MUTUELLE

COORDONNÉES ADMINISTRATIVES
N° Sécurité sociale: 2591
N° Sécurité sociale: 27-11-2009
N° Sécurité sociale: 340
N° Sécurité sociale: M/33/FM/001/Fm.r.s.fr

RENSEIGNEMENTS
Date de naissance: DU 01-01-2010
Date d'adhésion: AUJ 31-12-2010

Line	PHAR	COSS	LABO	EXTE	AUTOM	HOSP	DISP	DESG	IGPT
A	10/12/1955	25512-...	BBM4G	100	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)
				100	100	100	100	PEC	PEC

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Vos remboursements

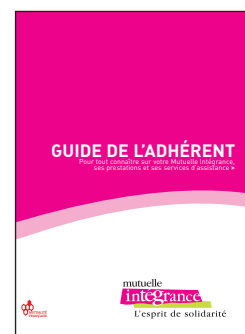


Consultation et suivi de vos remboursements de soins :

- Par **internet** : www.integrance.fr (grâce à votre identifiant et votre code personnel).
- Par **courrier** : un décompte de vos soins est adressé à chaque paiement.

3 Et les services...

- **Tiers payant** (pas d'avance de frais),
- **Intégrance Assistance** (pour les services d'urgence, 24 heures/24, 7 jours/7),
- **Accessibilité et accueil** adaptés aux personnes handicapées,
- **Accompagnement** pour l'obtention du chèque santé...



Vous recevrez le guide de l'adhérent détaillant l'ensemble de ces services...

Si vous souhaitez effectuer un bilan personnalisé de vos besoins de santé, n'hésitez pas à contacter l'un de nos conseillers au :

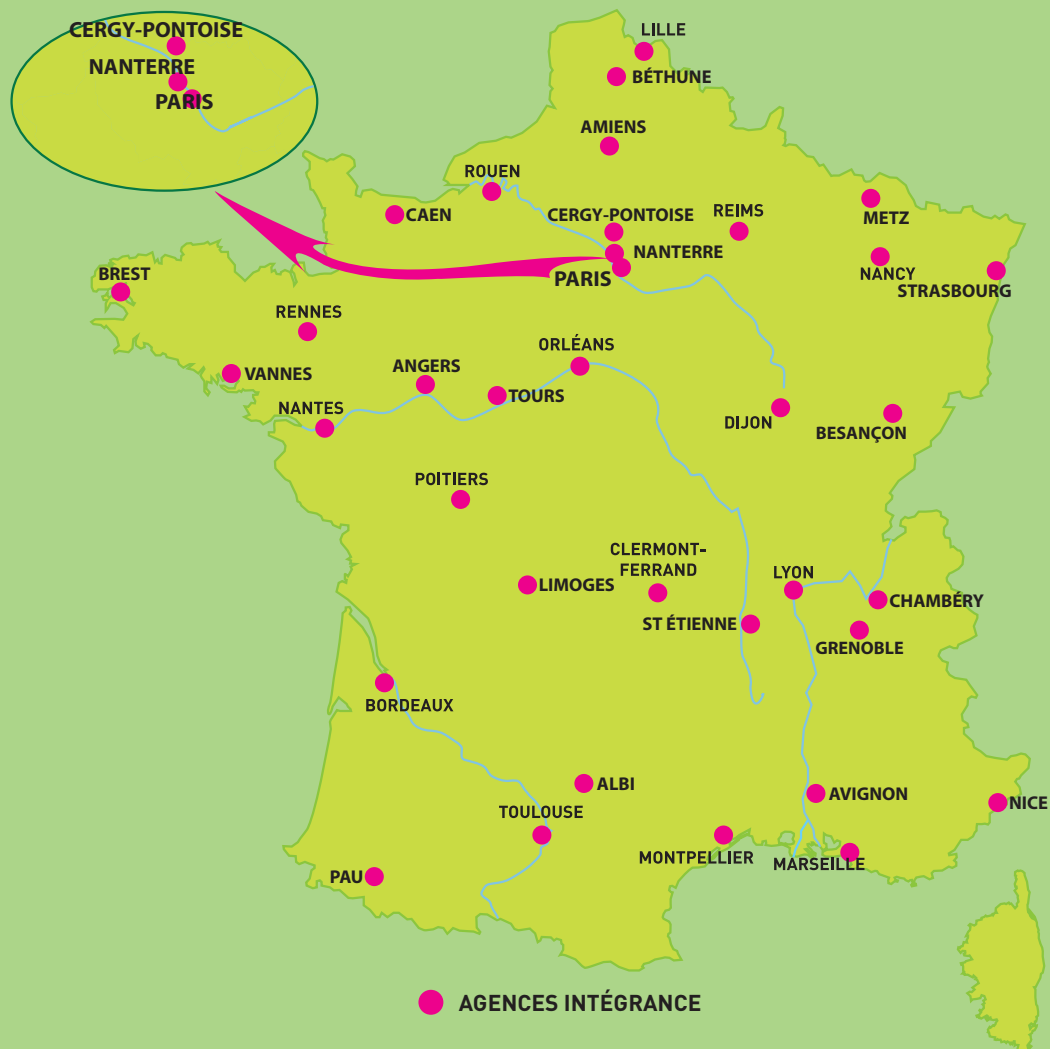


ou à faire une demande de devis sur notre site internet



→ Un réseau national de conseillers proches de vous !

Votre conseiller Intégrance est à votre disposition pour répondre à vos questions, faciliter vos démarches, vous accompagner au quotidien. Il vous accueille également dans toute la France, dans des **agences régionales** et dans des **permanences locales**.



Adhérer à Intégrance, c'est aussi agir pour la cause du handicap.
Contactez nous au :



SIÈGE MUTUELLE INTÉGRANCE : 89, RUE DAMRÉMONT – 75882 PARIS CEDEX 18

TÉLÉCOPIE : 01 42 62 02 47 – ADRESSE Mèl. : public@integrance.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au Registre National des Mutuelles sous le n° 340 359 900.
Toutes marques déposées. Toute reproduction interdite.